

LES POSTES

LE CONTRAT ADJUGÉ À L'ITT—LA PARTICIPATION DE J. W. MOODIE AUX TRAVAUX DE CODAGE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au ministre des Postes. En son absence, le ministre des Postes suppléant ou le secrétaire parlementaire du ministre pourrait peut-être répondre. Il s'agit de la déclaration faite à la Chambre lundi dernier par le ministre des Postes, consignée à la page 529 du hansard et exprimée en ces termes:

M. Moody n'a jamais été au service de la Direction du codage et de la mécanisation ou collaboré à ses travaux.

Maintenant, je signale une autre déclaration contenue dans un rapport connexe, émanant, de la société Samson, Bélair, Riddell et Stead, où l'on exprime sa satisfaction à l'endroit de diverses personnes, et notamment celle-ci:

... mais rien n'était plus stimulant que la fréquentation de l'équipe spécialisée de codage, que dirigeait M. J. W. Moodie, l'ingénieur en chef du ministère.

Compte tenu de cette contradiction, serait-il possible d'obtenir une déclaration pertinente aussitôt que possible?

M. Gerald Cobbe (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Je signalerai la question au ministre et verrai à ce que le député reçoive une réponse.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. De nouveau, je demande la collaboration des députés afin qu'ils limitent le nombre des questions supplémentaires.

L'hon. M. Dinsdale: Comme la suspicion au sujet de la conduite du gouvernement à l'égard de l'ITT s'étend des deux côtés, le premier ministre pourrait peut-être, à titre de capitaine d'une barque qui fait eau, faire une déclaration pertinente.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas cet échange de propos.

* * *

LA SANTÉ

LES SOINS D'OPTOMÉTRIE ET L'ASSURANCE-MALADIE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-il en mesure de nous dire où en sont les négociations avec les provinces sur la possibilité d'inclure les soins d'optométrie dans le régime national de santé?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur. Nous nous sommes entretenus avec les provinces surtout de la nouvelle formule du partage des frais destinée à remplacer les dispositions actuelles sur l'hospitalisation et les frais médicaux. Grâce à cette formule, croyons-nous, les provinces disposeraient de plus de ressources, ce qui leur permettrait de mettre au point un régime plus conforme à leurs propres priorités. On espère pouvoir incorporer à cette formule les frais des soins d'optométrie.

L'hon. M. MacLean: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais savoir quels sont les ministres qui

[L'hon. M. Sharp.]

remplacent les huit ou neuf autres qui sont absents aujourd'hui, mais qui sont censés être ici d'après le tableau non officiel de présence? Je ne tiens pas compte des sept ou huit ministres qui ne sont pas censés être ici aujourd'hui. Le premier ministre pourrait peut-être les nommer et nous assurer que dans chaque cas ils agissent comme ministres suppléants.

Le très hon. M. Trudeau: Je fournirai volontiers ces renseignements à la Chambre. Le ministre de la Défense nationale qui fait une tournée des installations militaires à Victoria est représenté aujourd'hui par son secrétaire parlementaire M. Comtois.

[Français]

M. Chrétien est à Victoria, où il rencontre les Indiens. Actuellement, son secrétaire parlementaire, M. Sulatycky, est à la Chambre pour répondre aux questions.

Dans le cas de M. Pelletier, il est à Vancouver, où il rencontre des représentants du Conseil canadien des chrétiens et des Juifs, et je crois que ses deux secrétaires parlementaires sont ici pour répondre à sa place.

[Traduction]

Dans le cas de M. Laing...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le premier ministre. Je dois lui rappeler qu'il doit parler d'un ministre en l'appelant par son titre officiel plutôt que par son nom. Il en va de même, bien entendu, des secrétaires parlementaires.

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Hier, à la fin de la période des questions, j'ai signalé l'absence à des moments différents de cinq à sept ministres qui, en vertu de cet odieux régime de roulement, auraient dû se trouver à la Chambre. Vous avez déjà reconnu, monsieur l'Orateur, que cette liste ne constitue pas un document régulier ou formel. Il devient de plus en plus difficile d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre quand des ministres s'absentent délibérément. Je me reporte à l'article 5 du Règlement qui déclare: Tout député doit assister aux séances de la Chambre, à moins qu'elle ne lui ait accordé un congé.

Le gouvernement n'a pas cessé de faire fi de l'importance de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Et votre chef lorsqu'il était à la Guadeloupe?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Egmont invoque le Règlement. Il devrait avoir la chance de se faire entendre. Et je veux bien la lui donner.

M. MacDonald (Egmont): Hier, nous avons été témoins d'un fait inusité, alors qu'un ministre, je crois, a répondu au nom de trois ministères distincts. C'était en outre un ministre nommé depuis peu. Aujourd'hui, nous sommes incapables de dire au nom de quel ministère un ministre ou un secrétaire parlementaire répondent. Cela réduit l'efficacité de la Chambre.

• (1500)

J'affirme, monsieur l'Orateur, qu'en tant qu'instance supérieure de la Chambre vous devriez vous charger de consulter les leaders des partis représentés à la Chambre afin de clarifier ce problème d'envergure et de voir si l'on peut s'arranger pour que députés et ministres soient à leur place, pour répondre aux questions qui leur sont posées et qui sont importantes pour le pays.